



### CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 26.04.2013, s'est réuni le 06.05.2013 à 18h30 - Salle de l'orangerie à l'Hôtel de Ville

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

#### **Étaient présents (es) :**

*Arllette SYLVESTRE, Michel ROUGÉ, Henri MILHEAU, Danièle DOUROUX, Aline FOLTRAN, Pascal PAQUELET, Gilles LACOMBE, Marie-Claude FARCY, André PUYO, Patricia PARADIS, Jean-Luc GALY, Marthe CARDONNE, André CANOURGUES, Martine BALANSA, Gérard RIQUIER, Bernadette CELY, Jean-Pierre JOANIQUE, Laurent JUMAIRE, Richard LARGETEAU, Gisèle SCHAEFFER, François VIOLAC, Véronique ALBELDA, Georges DENEUVILLE, Gilles GLOCKSEISEN.*

#### **Étaient représentés (es) :**

*Mona JULIEN (Pouvoir à M. ROUGE), Patrick GALAUP (Pouvoir à B. CELY), Anne BARKA (Pouvoir à A.PUYO), Sylvie ARAGON (Pouvoir à MC. FARCY), Pascal AGULHON (Pouvoir à D.DOUROUX).*

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude FARCY

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Comme vous avez pu le lire sur la note de synthèse, nous n'avons pas l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal parce que les deux séances étaient trop rapprochées pour avoir le temps de le rédiger. Nous aurons donc deux procès-verbaux à approuver à la séance prochaine.

Celui de cette séance sera plus court puisque vous le savez, nous sommes réunis pour une séance un peu particulière avec un objet unique qui est l'avis du conseil municipal sur le projet d'infrastructure Boulevard Urbain Nord (BUN) actuellement en enquête publique qui se termine le 13 mai.

Nous n'avons pas l'obligation de délibérer mais il nous a semblé qu'il y avait quelques points sur lesquels nous devons donner notre avis.

Auparavant je voudrais rappeler que cette infrastructure est à l'étude depuis de fort nombreuses années. Elle a bien sûr évolué, puisque d'une structure plutôt routière au départ, elle est devenue une infrastructure de ville.

Le boulevard urbain nord comme son nom l'indique est une infrastructure multimodale urbaine sur laquelle nous trouvons prioritairement une voie dédiée aux transports en commun, des voies pour les modes doux de déplacements vélos et piétons, et une voie de circulation pour les véhicules qui n'est pas forcément une voie nouvelle puisque tous les secteurs où les voies existent déjà il n'y aura pas de création de voies nouvelles. Des voies nouvelles seront créées uniquement dans les secteurs qui ne sont pas aujourd'hui urbanisés.

Cette infrastructure a été étudiée ces dernières années, et notamment depuis que Toulouse Métropole est devenue Communauté Urbaine selon un processus habituel. Il y a eu une concertation non formelle il y a 4 ou 5 ans, et à l'issue de cette concertation formelle, il y a eu plusieurs rencontres avec Les associations, des permanences dans les communes, des rencontres avec Les conseils municipaux, qui ont permis d'élaborer un dossier de concertation formelle.

La concertation s'est déroulée en 2011. Ce dossier, qui est extrêmement important, a donné lieu à beaucoup d'études puisqu'il y a eu 19 variantes de tracés étudiées.

Ces 19 variantes vous les retrouvez dans le dossier d'enquête publique. Elles ont été étudiées minutieusement puisqu'il y a des tableaux comparatifs avec les avantages et les inconvénients.

C'est à l'issue de cette concertation et de l'étude de ces 19 variantes que le tracé proposé aujourd'hui a été élaboré.

Ce tracé est sans surprise pour les communes qui ont largement travaillé à son élaboration.

Evidemment parmi les variantes étudiées il y a eu des tracés que les uns ou les autres auraient préférés, mais c'est l'ensemble de ces études qui a donné ce résultat.

Aujourd'hui le tracé de l'étude est proposé avec ses abords, c'est-à-dire avec tout l'aménagement paysager. Je crois que ce qui est intéressant, si vous avez regardé le dossier attentivement, c'est de bien voir qu'il s'agit d'une voie urbaine. Ça n'est jamais une voie rapide, c'est une voie avec des places, avec des feux rouges, avec des giratoires, avec des jardins, avec des abords végétalisés, avec des arbres. C'est réellement une voie qui va structurer la ville et c'est surtout une voie qui va contribuer au maillage de transports en commun. Puisque nous avons du retard sur notre région et qu'aujourd'hui, il y a une accélération grâce aux financements que les collectivités engagent dans Tisséo pour créer ce maillage des transports en commun prévu dans le PDU. Le boulevard urbain nord fait partie de ce maillage, c'est même une artère principale.

Voilà en préambule pour rappeler l'historique.

Aujourd'hui nous avons à émettre un avis. Il y a eu à nouveau, avant l'élaboration du dossier que nous présentons aujourd'hui, des réunions avec les associations, des rencontres avec les conseils municipaux. A Launaguet, nous avons demandé qu'il y ait deux permanences avant l'ouverture de l'enquête publique et celles-ci se sont tenues au mois de janvier dernier.

Toutes les personnes ont pu, à leur rythme, avoir des informations qu'elles jugeaient nécessaires, et dans le détail, avec tous les documents.

Je crois que nous sommes tous arrivés à l'enquête publique avec une parfaite connaissance du dossier et les administrés pouvaient aussi en avoir connaissance grâce à tout le travail préalable qui avait été fait.

J'ai oublié de dire que cinq numéros spéciaux de Boulevard Urbain Nord ont été distribués dans les foyers et qu'il y a eu des expositions permanentes dans les mairies et à Toulouse Métropole. De même pratiquement tous les documents d'information municipale ont fait état de l'avancement de ce projet.

Aujourd'hui cette infrastructure traverse les sept communes. Elle s'adapte à la topographie individuelle des communes, elle n'a donc pas la même largeur partout, mais cela avait été dit dès la première réunion il y a quatre ou cinq ans. Nous avons dit que cette structure multimodale n'aurait pas partout la même largeur. C'était très clair.

Il y a des endroits où elle fait 30 mètres, des endroits où elle en fait plus, beaucoup d'endroits où elle en fait moins. Il y a des endroits où la voie de bus se sépare de la voie des voitures, des endroits où la voie de bus est au milieu et des endroits où elle est d'un côté ou de l'autre.

Par exemple un deuxième pont sera construit sur l'Hers à Launaguet, chacun pour un sens de circulation tout mode confondu.

Il y a donc réellement une adaptation au territoire et c'est là la richesse du travail qui a été fait, c'est réellement de pouvoir faire un maillage extrêmement précis.

Nous devons donner notre avis sur ce projet de tracé, essentiellement sur les parties publiques, nous n'avons pas à rentrer dans le détail des demandes individuelles puisque les particuliers, lors de l'enquête publique peuvent rencontrer les commissaires enquêteurs et peuvent faire leurs remarques dans le dossier d'enquête publique.

Les requêtes individuelles seront étudiées par les commissaires enquêteurs, mais cela n'est pas du tout le rôle du Conseil municipal.

Je rappelle que cette enquête est menée par l'État, ce n'est ni Toulouse Métropole ni la commune de Launaguet qui mènent cette enquête. Elle est conduite par l'Etat puisqu'il s'agit d'une infrastructure qui sera d'intérêt public. Les réunions préalables se sont déroulées à la Préfecture et ce sont aussi ces services-là qui seront attentifs aux résultats de l'enquête publique.

Voilà ce que je voulais dire en préalable.

Nous avons fait une réunion d'urbanisme où nous avons pu regarder dans le détail tout le tracé sur Launaguet. Il est bien évident qu'aujourd'hui nous n'allons émettre un avis que sur le tracé sur Launaguet.

S'il n'y a plus de questions particulières sur ce préambule, je vous propose de passer au travail proprement dit.

## **1/ URBANISME ET AFFAIRES JURIDIQUES**

Rapporteur : Arlette SYLVESTRE

### **1.1 - AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE RELATIVE AU BUN (Annexes 1.1 et 1.2)**

#### **EXPOSÉ DE LA NOTE DE SYNTHÈSE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure en cours concernant le projet du Boulevard Urbain Nord. Le dossier est soumis à enquête publique unique préalable depuis le mardi 02 avril 2013 et ce jusqu'au lundi 13 mai 2013 inclus conformément à l'arrêté préfectoral du 27 février 2013.

L'enquête a cinq objets :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du Boulevard Urbain Nord ;
- la mise en compatibilité des documents d'urbanisme ;
- la détermination des parcelles constituant l'emprise du BUN ;
- les incidences sur la ressource en eau des travaux nécessaires à la réalisation du BUN ;
- l'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation des voies d'entrecroisement entre les échangeurs des Izards et de Croix Daurade sur l'A62.

Le projet du Boulevard Urbain Nord répond à la volonté d'accompagner la densification et l'expansion socio-économique des secteurs Nord de l'agglomération toulousaine autour d'une infrastructure de transport multimodale structurante et de voies d'entrecroisement sur l'A62.

Les autorités responsables du projet sont la Communauté Urbaine Toulouse Métropole pour l'infrastructure et ses abords et la société des autoroutes du Sud de la France pour les voies d'entrecroisement.

Le Boulevard Urbain Nord est un itinéraire de 13 km. Il reliera la station terminale de la ligne B du métro « Borderouge », sise à Toulouse, à Bruguières en traversant successivement l'Union, Launaguet, Castelginest et Gratentour.

L'infrastructure multimodale comprendra principalement :

- une plate-forme à double sens d'une longueur de 11.3 km dédiée exclusivement à la circulation prioritaire du bus en site propre,
- 11.3 km de chaussée de type 2 x 1 voie pour les véhicules particuliers dont la vitesse sera limitée à 50 km/h et adaptée sur certaines sections en zone 30,
- 1.7 km de route mixte à Bruguières et à Castelginest,
- 13 km de pistes cyclables et d'itinéraires pédestres,
- 16 stations constitutives de l'identité du programme,
- des aménagements paysagers et urbains,
- trois ouvrages d'art dont l'échangeur complet de Borderouge,
- les ouvrages hydrauliques, les bassins de rétention et les dispositifs d'assainissement.

Les voies d'entrecroisement sur la rocade Est consistent principalement en la création de voies nouvelles d'accélération/décélération se raccordant, sur un linéaire de 2.2 km, aux diffuseurs existants des Izards et de Croix Daurade et au futur échangeur de Borderouge.

Madame le Maire rappelle que la construction du projet BUN a fait l'objet d'un travail mené en collaboration entre la Communauté Urbaine Toulouse Métropole, la commune de Launaguet et ses habitants. Une large concertation a été réalisée par des courriers, des affichages, des réunions publiques et des permanences aux différents stades d'élaboration.

Le dossier présenté à l'enquête publique correspond aux présentations antérieures.

Le Conseil Municipal souhaite toutefois que les observations exposées ci-dessous soient prises en considération par la commission d'enquête.

### **Concernant l'enquête parcellaire**

1/ Rue de la faïence : parcelle AN 664. S'agissant d'une opération de maisons en accession sociale à la propriété et de logements locatifs sociaux de construction récente et offrant peu d'espace extérieur, la commune souhaite que l'emprise du projet BUN s'arrête aux limites définies par les clôtures implantées et n'impacte aucune propriété.

2/ Triasis : rue Antoine Becquerel : parcelles AN 226-230-111-248-684- 686. La commune souhaite que, compte tenu d'une acquisition foncière récente en vue de l'implantation d'une entreprise, des solutions techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales soient trouvées afin de limiter l'impact foncier du projet BUN.

3/ Chemin de la Palanque :

a. du ruisseau « la Pichounelle » jusqu'à l'avenue des Nobles : la commune souhaite que les accès existants aux propriétés foncières agricoles exploitées de part et d'autre de la future infrastructure soient maintenus et aménagés.

b. parcelle AR 131 : la commune souhaite le maintien de l'accès existant sur la future infrastructure pour ce foncier supportant un immeuble en cours de rénovation qui a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme récente.

c. parcelle AR 130 : la commune souhaite qu'un accès soit aménagé sur la future infrastructure pour désenclaver cette unité foncière issue d'une division récente.

d. Dans la partie haute du chemin de la Palanque il existe une piste cyclable et piétonne depuis plus de trente ans longée par une haie naturelle plantée depuis deux décennies qui offre des espèces variées contribuant efficacement à la biodiversité du secteur. La commune souhaite que, sans modifier le tracé de principe, l'implantation de l'infrastructure permette le maintien de tout ou partie de cette haie.

4/Avenue des Nobles : parcelle AC 308, la commune souhaite pour ce foncier composé d'un commerce (café/tabac du village) et de logements le maintien de l'accès direct sur l'avenue des Nobles sans emprunter la voie dédiée au transport en commun.

5/ Rue Jean Moulin : parcelles AC 86-84, à l'exception de l'emprise de la voirie, la commune souhaite conserver ce foncier constitué d'un espace public libre devant la salle des fêtes municipale afin d'optimiser son accès piéton/cycle et la poursuite d'événements culturels et associatifs en extérieur. Ce maintien n'impacte pas le projet BUN car le programme des travaux mentionne à cet endroit un espace vert planté.

6/ Rue Fignac : la commune souhaite le maintien d'un accès facile pour les riverains ainsi que quelques places de stationnement public.

7/ Intersection chemin des Combes et chemin Cazalbarbier : parcelles AR 40-185 :

La commune souhaite une solution permettant de limiter l'emprise du foncier impactée par le BUN afin de permettre la réalisation du groupe scolaire projeté.

### **Concernant la Mise en Compatibilité :**

1/ Emplacement Réserve 24 : Conformément à l'avis émis par Madame le Maire lors de la réunion d'examen conjoint du 05 mars 2013, consigné dans le procès-verbal du 26 mars 2013 établi par Monsieur le Préfet de la Haute Garonne, la commune ne souhaite pas le maintien de l'ER 24 pour diverses raisons :

- inutilité de cette voie nouvelle reliant la RD 61 au futur BUN chemin de la Palanque car la RD 59, strictement parallèle, prend naissance au même giratoire de la RD 61 pour rejoindre le futur BUN chemin de la Palanque au niveau d'un arrêt de bus et du parking de rabattement permettant de stationner son véhicule pour prendre le transport en commun.

- Ce projet de voie se situe dans la trame verte du SCOT en zone protégée et longe un ruisseau identifié comme continuité écologique. Il ne permet pas la réalisation d'une voie de circulation motorisée mais seulement une voie de liaisons douces.

- Cet itinéraire n'apparaît plus dans le SCOT ni dans le PDU.

2/ Emplacement Réserve 27 : La commune demande la suppression de l'ER 27 conformément au rapport de présentation de la 11<sup>ème</sup> modification du POS en cours ainsi qu'à l'avis du Département, bénéficiaire de cet ER, qui s'est prononcé pour sa suppression par courrier du 22/02/2013.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- de donner un AVIS FAVORABLE sur le projet du Boulevard Urbain Nord tel que présenté à l'enquête publique,
- de demander la prise en compte au stade de l'enquête publique des remarques sus-énoncées.

### **DEBAT**

#### **Monsieur François VIOULAC**

J'ai une question particulière un petit peu sur votre rhétorique concernant le boulevard urbain qui à mon avis est de nature à tromper les habitants de Launaguet.

J'ai noté le temps que vous parliez : le boulevard urbain – deux voies de transport en commun (Tout le monde est d'accord avec ça à Launaguet), des voies cyclables, des voies pour piétons, et une voie pour les véhicules. Est-ce qu'ils ne vont que dans un sens, là je ne comprends pas ?

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous parlez de ma rhétorique, moi je parlerais de l'accent que vous mettez sur des détails de vocabulaire. Il est évident pour tous qu'il y aura toujours pour chaque mode une voie de circulation dans chaque sens : bus, vélos, piétons et voitures. Voilà pour répondre à cet aspect de votre question.

#### **Monsieur François VIOULAC**

Ceci dit depuis des mois on vous entend dire, les voitures on minimise ce problème. Ce qui est le principal problème du BUN donc c'est déjà quelque chose qui est fait dans votre orientation qui tronque ces choses-là. D'autre part je souhaiterais lire la lettre ouverte, au moment que vous souhaiterez, que Monsieur LARGETEAU et les élus d'Ensemble pour Launaguet, a adressé à tous les élus.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Cette lettre ouverte a été envoyée pour information aux élus et n'était pas destinée à être lue en conseil municipal. Il n'y a pas eu de demande dans ce sens. Toutefois j'accepte que vous la lisiez en fin de séance quand nous aurons formulé toutes les remarques sur ce dossier.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Cela fait partie de l'expression des élus d'opposition pendant le Conseil municipal.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est votre invention au fur et à mesure.

...(Intervention d'une personne dans le public)...

Pardon, je voudrais préciser pour les visiteurs qui ne sont pas là habituellement que le public n'a pas le droit de s'exprimer pendant les séances du Conseil Municipal. Si des interventions nous empêchent de travailler je devrai faire évacuer la salle.

Ce sont les règles, c'est la loi. Si vous ne voulez pas les accepter la séance se tient à huit clos.

Monsieur LARGETEAU vous m'avez adressé ce courrier pendant ce week-end avec un message d'accompagnement que je vais retrouver pour ne pas que l'on m'accuse de faire de rhétorique mais nulle part vous ne m'avez signalé qu'il était destiné à être lu en séance.

**Monsieur François VIOULAC**

Ce papier prend deux minutes à être lu et je préfère le lire comme ça plutôt de chercher pendant un quart d'heure.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Non vous ne le lisez pas.

**Monsieur François VIOULAC**

Vous ne nous couperez pas la parole.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Si vous continuez comme ça je serai contrainte de lever la séance.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Je tiens à dire quand même ...(interruption)

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je persiste, vous avez adressé une lettre ouverte au Maire et aux élus et vous n'avez jamais dit que cette lettre devrait être lue en Conseil municipal. Je note que vous me demandez maintenant de la lire en Conseil municipal et je vous accorde ce droit, la lecture se fera à la fin.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Encore heureux. Cela fait partie Madame le Maire de l'expression ...(interruption)

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Sauf que vous ne l'avez pas demandé.

**Monsieur François VIOULAC**

Est-ce que l'on a le droit de s'exprimer ou de dire un mot sans avoir fait une demande écrite auparavant ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui bien sûr quand cela concerne le sujet traité. En revanche vous savez très bien que les questions écrites ou orales doivent être posées dans les 48 heures qui précèdent le Conseil municipal.

**Monsieur François VIOULAC**

Ce n'est pas une question orale

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ça n'est ni une question orale ni une question écrite... Le moment venu vous lirez votre lettre quand nous aurons débattu des points qui sont inscrits à l'ordre du jour.

*...nouvelle intervention d'une personne dans le public ...*

Je regrette Madame, je crois qu'il faut que vous compreniez que vous n'avez pas le droit de vous exprimer dans une séance du Conseil municipal. Vous n'êtes pas élue, peut-être que vous le serez un jour, alors vous vous exprimerez, mais aujourd'hui ça n'est pas possible. On ne s'exprime pas dans les séances du Conseil municipal, c'est la loi.

**Monsieur François VIOULAC**

Vous voyez que ce n'est pas facile, même quand on est élu, je fais juste une petite remarque.

*... nouvelle intervention d'une personne dans le public ...*

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ça suffit, je vais faire évacuer la salle, entendez-moi bien ; vous vous priverez de l'ensemble des débats, cette réunion va se tenir à huit clos si Madame continue. Alors soit Madame vous ne supportez pas et vous sortez, soit vous privez tous les gens qui sont ici d'entendre nos débats mais vous n'avez pas le droit de vous exprimer, il faut que vous réussissiez à l'admettre.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Juste une question : vous avez parlé du tracé et qu'en est-il du tracé alternatif ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Il n'y a aucun tracé alternatif soumis à l'enquête publique. Je crois que je dois m'exprimer effectivement assez mal. J'ai dit que les 19 variantes du tracé qui avaient été proposés par les uns ou les autres à la concertation, avaient été étudiées et vous trouverez le résultat de cette étude dans le dossier de concertation mais aussi dans le dossier d'enquête publique. C'est la partie E de l'enquête publique, vous y trouvez l'analyse de toutes ces variantes avec les tableaux comparatifs.

Les variantes ont été étudiées et aujourd'hui est soumis à l'enquête publique le résultat de toutes ces variantes, je crois l'avoir dit en introduction. C'est à dire qu'après études et comparaisons, il faut sortir un tracé.

Je ne sais pas de quelle variante alternative vous parlez. À Launaguet, et c'est peut-être cela que vous voulez dire, il y a toujours la possibilité pour ne pas retarder la réalisation de cette infrastructure et fluidifier la circulation, de permettre au bus d'emprunter la même voie que les voitures.

Le bus et les voitures utiliseraient ensemble une partie du chemin des Combes et de l'avenue des Nobles, sur une distance d'environ 500 mètres, en attendant le tracé définitif. Ce qui est soumis à l'enquête publique c'est le tracé définitif.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

C'est là où je voulais en venir.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Très bien. Nous avons regardé l'infrastructure à la commission d'urbanisme en commençant par le chemin Virebent et en remontant jusqu'au ruisseau de Carles. Nous avons pris la planche qui présente le schéma général des travaux puisque c'est celle qui est la plus claire ; elle dessine assez bien tous les espaces verts qu'il y a autour de l'infrastructure (*document projeté sur écran*).

Ce que je voudrais dire parce que la question s'est posée, il ne faut pas compter les arbres. Il s'agit d'un schéma qui montre qu'il y a des arbres et de la végétalisation mais le nombre d'arbres qui est dessiné ne correspond pas forcément au nombre d'arbres qui sera planté.

Notre première remarque concerne le lotissement des Faïencelles sur le chemin de Virebent. Ce lotissement assez récent est un lotissement de maisons en accession sociale à la propriété et de logements locatifs sociaux. Il jouxte un terrain qui a été acheté depuis au moins vingt ans pour réaliser cette infrastructure par le Conseil Général.

Il se trouve qu'il y a eu des questions de limites qui sont restées assez floues au moment du géométrage, l'explication exacte je ne l'ai pas. Suite à ce géométrage le projet de tracé montre aujourd'hui la nécessité d'une emprise de 181 m<sup>2</sup> empiétant sur cette résidence. Cette surface concerne un petit espace vert collectif et 6 ou 7 propriétés pour de petites surfaces.

Que ces surfaces soient petites ou grandes, il nous semble aujourd'hui que ces 181 m<sup>2</sup> ne sont pas nécessaires à l'infrastructure du BUN et aux espaces verts. Je vous propose de formuler une remarque telle que nous l'avons rédigée dans la note de synthèse: « S'agissant d'une opération de maisons en accession sociale à la propriété et de logements locatifs sociaux de construction récente et offrant peu d'espace extérieur, la commune souhaite que l'emprise du projet BUN s'arrête aux limites définies par les clôtures implantées et n'impacte aucune propriété. »

Nous en avons discuté avec les techniciens de Toulouse Métropole et nous n'avons pas de grandes inquiétudes, ces 181 m<sup>2</sup> ne sont pas vraiment indispensables. C'est réellement un problème d'implantation de clôtures et de parcelles. Le Conseil Général et Toulouse Métropole traiteront la question de ces 181 m<sup>2</sup>. Nous sommes pratiquement certains que les clôtures seront respectées et que les propriétés ne seront pas touchées.

Est-ce que la formulation telle que je viens de la lire et telle que vous l'aviez dans la note de synthèse vous convient ou souhaitez-vous modifier cette formulation ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Pouvez-vous préciser où se trouve la rue de la Faïence ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

La rue de la Faïence n'est pas touchée parce qu'elle est à l'intérieur du lotissement. Votre remarque est juste, il faut corriger la délibération et formuler notre observation sous le titre « lotissement des Faïencelles ».

Y a-t-il d'autres remarques sur ce point ?

**Madame Véronique ALBELDA**

Je voudrais savoir pourquoi vous écrivez que vous êtes presque sûre que ces terrains-là ne seront pas touchés, Vous avez dit ça ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui.

**Madame Véronique ALBELDA**

Pourquoi ces terrains là et pas des terrains d'autres personnes qui sont touchés ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Parce que je viens de le dire et c'est dans le texte de la délibération, nous sommes en présence d'espaces restreints ; il est envisagé un prélèvement foncier limité de 181 m<sup>2</sup> répartis sur 6 ou 7 propriétés plus un espace public. Une surface si faible ne semble pas vraiment indispensable à l'infrastructure.

Les techniciens du Grand Toulouse sont d'accord avec ce point de vue. Je le répète, c'est un problème de géométrage et d'implantation des clôtures. Il semble que ce problème puisse être résolu sans toucher aux clôtures existantes. S'il y a eu des erreurs, elles doivent être corrigées et ne pas être supportées par les habitants.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Vous nous avez certifié pendant la commission d'urbanisme que les propriétaires ne seraient pas impactés.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je ne peux évidemment rien certifier mais je peux dire que j'en suis quasiment sûre parce qu'il n'y a pas de raisons objectives. Je pense que les propriétaires l'ont noté dans le dossier du commissaire enquêteur et c'est la seule chose qu'ils puissent faire aujourd'hui. Nous faisons la remarque nous-mêmes pour appuyer leur requête et elle sera certainement prise en compte. Nous l'avons d'ailleurs signalé aux propriétaires.

D'autres remarques sur ce sujet ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Vous pouvez préciser au fur et à mesure du défilement sur l'écran les feux qui vont être installés sur ce boulevard ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je pense que ce document ne fait pas état de l'implantation des feux rouges. On ne peut donc pas les situer avec précision.

Au sujet des Faïencelles est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pas de remarque.

Est-ce qu'il y a des oppositions à cette remarque ?

Pas d'opposition. Je vous remercie.

En remontant plus haut sur le plan nous arrivons à Triasis. A l'entrée de Triasis, et là par contre je serai moins formelle Madame ALBELDA, il y a l'implantation d'un bassin de rétention. L'infrastructure du BUN impose des contraintes hydrauliques importantes car elle crée une sorte de « barrage », un arrêt à l'écoulement des eaux, elle est extrêmement imperméabilisée sur une grande surface et il est nécessaire d'avoir des ouvrages de rétention d'eau importants.

Nous regrettons que cet ouvrage d'implantation soit prévu sur ce terrain de Triasis qui est devenu constructible ou qui le sera après la révision simplifiée du POS. Ce que nous demandons c'est d'étudier une autre possibilité d'implantation de ce bassin de rétention (en bleu sur le tableau projeté sur l'écran).

Nous l'avons vu avec les techniciens, c'est plus problématique puisque les bassins de rétention se font en fonction de la pente du terrain, du sens d'écoulement des eaux et de la place libérée. Nous ne sommes pas sûrs de trouver un autre site mais il nous paraît important de le demander parce que ce serait dommage de ne pas pouvoir implanter une entreprise à cet endroit-là.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce sujet ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Je voulais savoir parce que les points d'eau sont installés à des points bas et c'est un lieu où il y a peu de point bas à part effectivement à ce niveau-là. Est-ce que l'entreprise qui est en train de s'installer est touchée justement par le métrage qui sera récupéré pour ce point d'eau. Il me semble qu'elle perd au niveau de son parking ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est ce que je suis en train de vous dire. L'entreprise est impactée et ce que nous demandons dans notre délibération c'est de voir s'il n'y a pas un autre moyen de drainer ces eaux pluviales ailleurs.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Vous pensez à quoi ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je pense au fossé qui est de l'autre côté de la route si la pente est suffisante, pour drainer par des buses et y amener l'eau. C'est une hypothèse envisageable.

Ou alors, comme le dit Monsieur FAURE, voir si on ne peut pas approfondir le bassin prévu ici et le faire moins grand mais auquel cas il faut poser des grillages très élevés parce qu'il y a du danger.

On peut également imaginer des puits drainants sous chaussée mais leur entretien est souvent compliqué.

Ce sont trois solutions qui doivent aujourd'hui être étudiées, c'est ce que nous demandons dans notre délibération.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Le busage c'est toujours un peu compliqué parce qu'il faut que l'eau puisse s'évacuer comme il faut, et la profondeur c'est ce que j'allais proposer.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques là-dessus ou est-ce que tout le monde est d'accord pour que l'on puisse retravailler sur ce bassin pour limiter l'impact sur le terrain constructible. Il n'y a pas tellement de terrain constructible à cet endroit-là puisque l'arrière de la zone de Triasis est inondable.

**Madame Véronique ALBELDA**

Je voudrais savoir ce que l'on fera si jamais la réponse est non. S'il n'y a pas de solution, l'entreprise à qui appartient le terrain va se retrouver avec un morceau de parking en moins, d'après Monsieur DENEUVILLE. Est-ce qu'il y a des dédommagements, est-ce que la personne qui s'installe là, elle s'est installée avec une surface de terrain pour exploiter son entreprise, et elle va se retrouver complètement à la rue par rapport à ça. Ça ne pouvait pas être pensé avant ça ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Pensé à quoi ?

**Madame Véronique ALBELDA**

De vendre ce terrain à cette entreprise.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce n'est pas nous qui l'avons vendu, il s'agit d'une vente privée et l'emplacement du bassin n'était pas positionné. Les études hydrauliques sont les dernières à avoir été finalisées. La transaction foncière est très antérieure.

**Madame Véronique ALBELDA**

Vous dites que c'est quand même quelque chose qui est travaillé depuis des années.



**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le projet global mais pas l'emplacement de ce bassin. C'est la dernière chose qui a été faite. Les bassins ont été implantés réellement quand toute l'infrastructure a été positionnée puisqu'il a fallu refaire des mesures altimétriques etc... Au moment où le terrain a été vendu par le propriétaire privé aucun bassin n'était prévu à cet endroit.

Oui il y aura des dédommagements. Cela n'empêche pas l'entreprise de s'implanter, cela touche essentiellement son stationnement. Comme je le disais précédemment des solutions existent, il faut étudier leur faisabilité.

Aujourd'hui il s'agit d'appuyer la demande du propriétaire puisque l'implantation d'entreprises est primordiale pour une commune. Je pense que le propriétaire du terrain a fait ces remarques sur le dossier de l'enquête publique.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pas de remarque. Tout le monde est favorable à notre demande pour limiter l'impact du bassin de rétention à Triasis.

En poursuivant chemin de La Palanque nous proposons de formuler plusieurs demandes qui sont de nature différentes :

- Du ruisseau de la Pichounelle jusqu'à l'avenue des Nobles : nous demandons le maintien et l'aménagement des accès existants aux différentes propriétés agricoles qui sont exploitées.

Avez vous des remarques sur ce point ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Une remarque globale pour les exploitants agricoles et pour les entreprises. Le BUN va être un chantier énorme qui va être fait sur la commune. Qu'est-ce qui est prévu pour permettre aux entreprises de continuer d'exister, c'est-à-dire de se faire livrer et de pouvoir faire leurs propres livraisons, aux exploitants agricoles de venir avec leurs tracteurs sur leurs champs faire ce qu'ils ont à faire, pendant la durée des travaux ? Est-ce que tout ça a été pris en compte ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous n'en sommes pas à la phase travaux, nous en sommes à la phase projet.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Enfin un projet ...*(suite inaudible)*.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous parlez de la phase réalisation qui prévoira ces accès. Pour tous les grands chantiers en ville, les chantiers autoroutiers, les chantiers de voies ferrées il y a toujours des voies provisoires qui sont créées afin de permettre aux exploitants, aux entreprises et aux particuliers de rentrer chez eux. On n'a jamais vu de chantier qui empêche les gens de rentrer chez eux. Ce sera fait dans la phase réalisation, il n'y a aucun problème, c'est toujours comme cela que ça se passe.

D'autres remarques ?

Pas de remarque.

Parcelle A130 et A131 : ces deux parcelles sont issues de la division du terrain de Monsieur LAYANI. A l'entrée de ces deux parcelles le projet de tracé du BUN prévoit un espace vert.

Nous demandons simplement qu'il y ait un accès à la parcelle 131 et également en dessous un accès à la parcelle 130 puisque le fait de diviser cette parcelle a supprimé l'accès qui existait. Ce qui entraîne la suppression de l'espace vert prévu à cet endroit-là.

Est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

Pas de remarque, je considère que tout le monde est favorable.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

J'ai une question. Au niveau de la traversée du bus il va y avoir un feu pour la remontée ?

**Monsieur Olivier FAURE**

Oui il va y avoir un feu. Pour tous les passages piétons il y a un feu en règle générale.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Donc toutes les voitures vont avoir un feu en bas de la côte, enfin en bas du virage et un feu en haut.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Au grand Toulouse ils doivent avoir des documents qui positionnent les feux, il faut juste se renseigner.

Il y a une quantité de documents et il y a plusieurs centaines de pages qui permettent d'être lues. J'avais discuté avec Monsieur GAUTHIER et lui savait où ils se positionnaient.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Comme je le disais tout à l'heure je ne pense pas que le dossier de l'enquête publique mentionne la position des feux ? Monsieur FAURE me confirme que cela n'y est pas. Il y a des tas de documents Monsieur DENEUVILLE mais il n'y a pas ceux-là. Ça n'est pas dans le dossier d'enquête.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Dans le dossier d'enquête peut-être (*intervention sans micro*)

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est de cela dont nous parlons aujourd'hui.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Madame SYLVESTRE il faut bien être conscient que pour que les bus soient prioritaires sur les voitures, on est bien d'accord c'est ce que vous nous avez seriné depuis des années, pour que les bus puissent traverser, passer de droite à gauche et traverser la voie des voitures, il va bien falloir que l'on stoppe les voitures donc le seul moyen de les stopper c'est un feu ; donc nous allons avoir en l'espace de moins de 100 mètres un feu en bas et un feu en haut. C'est une aberration complète en plus.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je ne sais pas si cette situation est exceptionnelle, en ville il me semble qu'il y a des feux assez régulièrement. De plus les feux ne seront pas de même nature ; ceux du bas ne seront pas séquencés , ils ne se déclencheront qu'au signal du bus, donc le temps de passage des voitures sera plus long.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Mais en ville il n'y a pas le même flux de voitures.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

A certain endroit le flux est très supérieur ! Et si on va à Castelginest par exemple vous avez des feux très rapprochés. Si l'idée d'avoir des feux rapprochés devient problématique alors effectivement c'est compliqué.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

C'est le Bun qui est problématique.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le bus est nécessaire. Je crois que l'on ait un autobus qui aille vite d'un point à un autre me paraît fondamental.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Ce n'est pas parce que quelque chose est nécessaire qu'il faut faire des bêtises Madame SYLVESTRE.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je continue. Dans la partie haute du chemin de La Palanque.....  
Oui Monsieur GLOCKSEISEN c'est sur les parcelles A 130 et 131 ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Je réitère, on a posé la question des feux, c'est important. Je vois qu'il y a des conseillers municipaux qui en font la remarque et c'est important que ce document mentionne où se trouveront les feux.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Mettez une note au commissaire enquêteur en disant que vous déplorez qu'il n'y ait pas les feux. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

C'est un dossier incomplet.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Voilà, c'est un dossier incomplet.

**Monsieur François VIOULAC**

Je m'excuse mais franchement ce genre d'attitude que vous avez là, cela démontre bien que vous vous fichez complètement de ce que va être le Bun, je peux parler je suis conseiller municipal Madame, ce qu'il va apporter à la vie des Launaguétois, si on fait ici ou là, s'il y a des embouteillages comme on le dit dans notre lettre ouverte, cela n'est pas votre problème, il faut qu'il y ait un Bun qui passe quelques en soient les conséquences et vous ne savez même pas ce qu'y va s'y passer.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Depuis 1977 que nous sommes là, mes colistiers et moi-même il me semble que nous avons montré que les Launaguétois nous importaient. Depuis le temps que je m'implique sur ce dossier je pense que j'en ai une parfaite connaissance mais j'ai l'habitude de respecter les étapes et aujourd'hui nous ne sommes pas à la phase réalisation mais à la phase projet

Je continue sur les remarques chemin de la Palanque.

Haie naturelle longeant la piste cyclable :

Le projet prévoit la disparition de cette haie naturelle plantée il y a une dizaine d'année, et nous trouvons cela dommage parce qu'il s'agit d'un corridor écologique qui contribue à la biodiversité. C'est très mineur comme problème mais il nous a semblé intéressant de voir s'il n'était pas possible de déplacer légèrement l'infrastructure pour préserver au moins une partie de cette haie.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Sur le tracé, la route reste comme elle est et sur la droite il y aura des bus ; donc les bus systématiquement vont faire supprimer cette haie. Je ne vois pas aujourd'hui dans votre précision comment éviter que cette haie soit supprimée puisque cela fait quand même une sacrée largeur deux bus qui passent côte à côte, et puis il y a la piste cyclable à côté.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le projet proposé essaie d'impacter le moins possible les propriétés privées, c'est ce qui a été fait ici.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

C'est vraiment relatif.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

On y reviendra après.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je répète, cela a été confirmé par les techniciens de Toulouse Métropole, le tracé est prévu pour impacter le moins possible les propriétés privées et on n'a pas voulu faire de sur-largeur. Or à cet endroit, il n'y a plus d'exploitant agricole et les propriétaires sont vendeurs, on peut donc envisager les choses différemment. Par exemple on pourrait laisser la route telle qu'elle est, la piste telle qu'elle est et positionner la voie de bus au-delà de la piste

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Après la haie ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Si vous n'écoutez pas mes réponses ce n'est pas la peine que je vous parle. Ma proposition était de laisser la route où elle est, de laisser également la piste cyclable où elle est et de réaliser la voie de bus au-delà. Mais évidemment l'impact va être supérieur.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Cela ne va pas toucher le bassin ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le bassin pourra être reculé puisque je viens de dire que les propriétaires sont vendeurs. Je vois les choses simplement parce que je n'ai pas mesuré les hauteurs et la faisabilité ; évidemment seules les études techniques montreront si c'est possible. Comme dans un des points précédents, notre demande concerne une étude de cette problématique. L'idée de conserver le plus possible cette haie me paraît intéressante, mais si vous trouvez que ce n'est pas intéressant on peut ne pas le mettre, je n'y suis pas cramponnée.

**Monsieur François VIOULAC**

J'ai justement une remarque concernant la végétalisation des boulevards urbains. Le Grand Toulouse a présenté des plans avec des arbres magnifiques dessinés et une végétalisation extraordinaire mais il suffit d'aller à Ramonville Saint-Agne et sur d'autres boulevards urbains pour voir un peu le genre d'herbes folles qui remplacent les jolis dessins. C'est vrai que c'est dommage de voir une haie de cette qualité disparaître pour ce type de végétalisation.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous sommes au moins d'accord sur la question de la haie ! En revanche le terme herbe folle est aujourd'hui banni du vocabulaire puisqu'on appelle cela « gestion différenciée des espaces verts » et dans les endroits qui n'ont pas à être fréquentés, on laisse l'herbe haute. Cela fait partie des règles écologiques contribuant au développement durable, donc les herbes folles ne sont pas si folles que ça, elles sont là pour contribuer à la biodiversité.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Si j'ai bien compris de folle cela devient sauvage ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Si vous voulez et même pas forcément sauvage. Il faut savoir qu'à Ramonville Saint-Agne comme à Balma, Blagnac...etc, la voie de bus a été créée à partir de la voie existante, c'est une bonne idée d'en avoir parlé. Pour ces voies de circulation multimodales, on a supprimé des voies de circulation des voitures. Il y avait deux fois deux voies pour les voitures, deux de ces voies ont été dédiées exclusivement aux bus ou au tramway à Blagnac. Donc effectivement dans ce cas on a réduit l'espace de la voiture, ce qui n'est pas du tout le cas à Launaguet. Et il y a pourtant, à ces endroits, une circulation importante ! Ici on ne supprime rien et ça fait crier tout le monde !

**Monsieur François VIOULAC**

A Launaguet on ne réduit pas la circulation, on va l'augmenter d'une façon extraordinaire c'est ce qui est beaucoup mieux.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je ne vois pas pourquoi on l'augmenterait. Revenons sur le sujet en cours qui concerne la haie.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Enfin on reste dans le même sujet, de toute façon le Bun de A jusqu'à Z c'est une ineptie. Le fait est que depuis le début vous nous avez toujours dit que le Bun c'était de construire l'urbanisation et de maîtriser cette urbanisation pour diriger l'endroit où elle sera faite. En expliquant que si on fait de l'urbanisation sauvage comme cela a été fait autrefois, il fallait créer des infrastructures et des routes supplémentaires et on ne maîtrisait pas.

Moi je suis pour garder tous les espaces verts, bien sûr, mais c'est vrai que les arbres, tel que le disait Monsieur VIOULAC, il n'y en a pas eu beaucoup d'implantés sur les autres boulevards urbains qui ont été faits ailleurs.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Des boulevards urbains réalisés en intégralité, il n'y en a pas beaucoup ; les voies de bus se sont créées sur des voies existantes sans trop de place pour la végétalisation.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Pour conclure, ne prenez pas le prétexte que chez nous on garde les routes, puisque en fin de compte c'est justement pour l'urbanisation, pour garder les routes, c'est ce que vous nous avez seriné.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Sur la haie tout le monde est d'accord ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Non, je vais m'abstenir.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le vote sera global. De toute façon vous allez voter contre au final. Vous ne souhaitez pas maintenir la haie Monsieur DENEUVILLE, les espaces verts vous importent peu ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

J'aimerais que l'on préserve bien d'autres choses qu'une petite haie.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'accord, qu'une petite haie.....

Peut-être souhaitez-vous une explication sur la forme du bassin de rétention prévue en bordure du chemin de la Palanque ? Vous avez pu le lire dans le dossier d'enquête publique, ce bassin est une très légère excavation de l'existant, c'est-à-dire que l'on ne le verra même pas à l'œil nu. C'est pour cette raison qu'il est très grand. Cette configuration permet de respecter la plaine des Monges et le monument historique.

Ce choix a été fait avec l'Architecte des Bâtiments de France qui a préféré un grand bassin très légèrement creusé pour qu'il passe « inaperçu » ;

Sa forme est en fer à cheval pour permettre le maintien du fossé existant dans lequel vont se déverser les eaux de la Saudrune captées au bas des côteaux sur le chemin Cazalbarbier.

En effet les eaux de la Saudrune « dégoulinent » assez rapidement et créent quelques fois, par temps de gros orage, des débordements au niveau des Mirabelles. Ces eaux vont être captées et envoyées dans ce fossé pour courir jusqu'à l'Hers. Il faut donc respecter ce fossé qui va monter en charge chaque fois qu'il y aura un orage ou des pluies importantes.

Voilà pourquoi ce bassin a cette forme-là.

#### **Monsieur Georges DENEUVILLE**

Puisque vous parlez du bassin et des eaux, il serait bien de préciser comment vous allez faire ou comment ils vont faire pour récupérer les eaux, à savoir qu'il va y avoir des travaux de faits dans le parc du château, que cela va être busé.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Absolument et nous avons l'accord de l'architecte des Bâtiments de France, puisqu'il a fallu deux accords pour capter dans la plaine les eaux de la Saudrune.

Premier accord, de la DDT (Direction Départementale des Territoires), qui est un service d'État et qui s'occupe de l'eau, puisque la doctrine d'État c'est que chaque bassin versant capte ses propres eaux, or là nous changeons de bassin versant. Donc première autorisation obtenue de la DDT.

Deuxième autorisation, rencontrer le Ministère de la Culture pour voir s'ils acceptaient que nous passions les buses sous le parc du château. La réponse est oui à condition de passer par le portail et de ne pas démolir le mur, mais de toute façon ce sera fait en fonçage.

Ensuite il y a un tracé qui a été vu, qui passe entre les arbres et qui ne touche à absolument aucune racine d'arbre, qui ne déterre aucune espèce remarquable. Il y aura donc des buses et ensuite on mettra de la pelouse et cela ne se verra absolument pas.

#### **Monsieur Richard LARGETEAU**

Ils ont fait des sondages pour savoir où passaient les racines ?

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Cela passe suffisamment loin des arbres et notamment des arbres remarquables, il n'y a pas de buis et il n'y a pas de cèdre.

#### **Monsieur Georges DENEUVILLE**

On m'a dit que cela passerait sur le chemin.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce « On », je ne sais pas qui c'est. Je ne sais pas si vous avez remarqué mais le chemin est dans l'autre sens ;

Ce « On » vous a dit des bêtises.

#### **Monsieur Georges DENEUVILLE**

C'est les buses, ce n'est pas l'eau qui va arriver.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

L'eau va passer dans les buses, descendre du chemin Cazalbarbier, traverser le parc pour aller en bas dans ce sens-là, et pas dans le sens du chemin.

#### **Monsieur François VIOULAC**

Concernant le parc du château je suis très rassuré en me souvenant d'une époque où vous étiez extrêmement partisane de faire passer le boulevard urbain au travers du parc du château.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Je le suis toujours. Je pense que cela aurait évité beaucoup de polémiques si les bus ou les voitures avaient pu passer en fond de parc, puisque cela n'a jamais été au milieu du parc.

Vous savez très bien qu'il y a énormément de Launaguétois qui auraient été favorables à cette voie et qui pensent que nous n'avons pas fait le nécessaire pour obtenir l'autorisation.

**Monsieur François VIOULAC**

Vous me permettez de défendre ici le patrimoine.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Le patrimoine de Launaguet j'y tiens autant que vous et peut être plus. Il ne s'agissait pas de patrimoine, il s'agissait de passer au-delà du parc du château et il n'y a aucun patrimoine à cet endroit-là. Mais soit, le bus passe rue Fignac, il ne passe pas dans le parc du château, c'est comme ça.

On va remonter l'avenue des Nobles, en haut de la rue Fignac, à hauteur du café-tabac.

Les techniciens nous disent que l'accès au café-tabac et à la maison est prévu par la voie de bus.

Sans aucun élément technique et sans mesures véritables, il nous semble possible d'aménager un accès particulier. Le problème c'est qu'à cet endroit-là il y a le transformateur, la piste cyclable, la voie piétonne et la voie de bus. Effectivement tout cela représente une grande largeur et il vaut sans doute mieux que les voitures empruntent la voie de bus plutôt que la voie piétonne.

Mais comme pour les points précédents nous souhaitons qu'une étude soit à nouveau réalisée pour étudier cette question de l'accès au café-tabac.

Si on pouvait ménager un accès particulier sans emprunter la voie de bus ce serait mieux mais je ne suis pas sûre que ce soit possible, on peut malgré tout le demander. Qu'en pensez-vous ?

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Vous avez dit que les voitures vont entrer le long de la piste cyclable ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Non, l'accès est prévu en empruntant la voie de bus, mais il ne faudrait pas qu'ils nous proposent d'emprunter la piste cyclable parce que cela me paraît plus problématique.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Vous pouvez préciser par où vous voyez cette accessibilité. S'ils continuent à passer par l'avenue des Nobles vous les voyez rentrer par où ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Par l'entrée actuelle avenue des Nobles, où sont dessinés des arbres sur le plan. D'autres remarques sur ce sujet ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Excusez-moi il y a quand même une maison qui va disparaître, on n'en parle pas ? Ça ne compte pas la maison ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce n'est pas que ça ne compte pas. Ce tracé était déjà présenté à la concertation, le propriétaire est parfaitement au courant. J'ai été en contact avec lui. Nous ne pouvons pas demander que cette maison ne disparaisse pas, parce qu'à ce moment-là l'infrastructure ne passe pas.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Le Grand Toulouse a fait une réunion à laquelle j'ai participé, c'était le 7 octobre 2011, qui devait être les prémices à la concertation à l'amiable avec les propriétaires. On est au mois de mai 2013 et les propriétaires attendent toujours, c'est le cas de cette personne-là, et des autres bien entendu.

Lorsqu'on voit sur Paléficat comment le Grand Toulouse opère c'est quand même franchement scandaleux, surtout avec les personnes âgées, c'est affreux, c'est horrible les chantages et les méthodes employés par le Grand Toulouse.

Et là ce soir vous l'occultez, vous n'en parlez pas d'une famille qui a des contraintes sérieuses et cela fait bientôt deux ans que l'affaire traîne et vous n'en avez rien à foutre.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je trouve vos accusations très graves, voire diffamatoires et surtout fausses. Dans le cas précis de ce propriétaire la concertation à l'amiable a commencé depuis longtemps La Présidente de la commission voirie de Toulouse Métropole a reçu cette famille et a fait des propositions. Ensuite je me suis impliquée personnellement en proposant une maison en échange à cette famille.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Ah bon ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui Monsieur. Cette famille est allée visiter la maison mais celle-ci ne convenait pas par rapport aux contraintes dont vous faites état. Des propositions ont été faites et actuellement il y a une réflexion qui est menée sur d'autres propositions. Je crois que cette personne est largement prise en compte.

Vous parlez sans savoir ce qui se passe. C'est moi qui est traitée cette affaire et qui les ait rencontré à plusieurs reprises. Vous parlez de choses lamentables, mais je trouve lamentable qu'aujourd'hui, parce qu'il y a du public, vous ayez ce genre de propos alors que vous ne savez pas ce qui s'est passé. C'est une famille que je prends en compte et que je connais depuis fort longtemps ; ça me troublerait que cette famille ne retrouve pas un lieu adapté.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

N'essayez pas d'impressionner le public en sortant vos refrains. La vérité vous la connaissez comme moi, elle n'est pas aussi brillante que vous l'avez annoncée.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?  
Pas d'autre remarque.

Nous poursuivons nos observations : intersection de la rue Fignac et de la rue Jean Moulin. Il s'agit de l'aménagement du virage de la déviation de la rue Fignac, puisque les voitures ne passeront plus sur cette voie, il n'y aura plus de circulation rue Fignac à part pour les riverains qui pourront toujours accéder à leur domicile.

Dans le cadre de ce réaménagement les abords du BUN prévoient un espace vert sur le côté de la salle des fêtes. Or il s'agit d'un espace vert arboré, appartenant à la commune sur lequel nous sommes amenés à faire des manifestations municipales. En tant que « propriétaire », nous souhaitons que cet espace public reste communal et ne devienne pas la propriété de Toulouse Métropole. Nous nous engageons à ce que cela reste un espace vert mais nous souhaitons qu'il reste communal.

Est-ce que vous avez des remarques à faire là-dessus ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Il y a beaucoup de propriétaires qui aimeraient garder aussi leur terrain.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Mais ils le disent comme nous le disons.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Mais ils ont moins de chance de le garder.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Sur la rue Fignac justement, il nous semble important là aussi de soutenir les riverains qui habitent cette voie, et je vous propose que nous notions : la commune souhaite le maintien d'un accès facile pour les riverains ainsi que quelques places de stationnement public.

A cet endroit là il me semble important que l'on appuie cette requête des riverains qui sont impactés par cette voie puisqu'il n'y aura plus de voie voiture.

Est-ce que vous avez des remarques ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Vous pouvez préciser quand vous dites « stationnement public ». C'est-à-dire que vous allez faire un ensemble de stationnements ou cela va être devant leur domicile ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Sur le document projeté on voit un petit espace vert proche des habitations où il pourrait y avoir quelques places de stationnements.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Ça ne sera pas devant chez eux alors.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ce n'est quand même pas très loin de chez eux.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Mais les riverains pourront quand même passer sur la voie de bus ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

C'est ce que l'on demande et on demande de faciliter l'accès.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Ce n'est pas possible que ce soit une demande, c'est obligatoire.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Si vous voulez on le retire. On notera que vous souhaitez qu'on le retire.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Arrêtez de réagir comme ça. Si un riverain qui habite à côté ne peut plus aller chez lui en voiture qu'est-ce qu'il fait alors ? Réfléchissons un peu, c'est obligatoire.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Tout à l'heure vous avez posé la même question pour les agriculteurs, vous avez demandé s'ils pouvaient accéder chez eux, je peux vous renvoyer la balle. Si vous ne souhaitez pas qu'on le mette, on ne le met pas.

*... plusieurs interventions simultanées non inaudibles ...*

**Monsieur Georges DENEUVILLE (sans micro)**

Mais on l'a mis, je vous assure on l'a fait nous aussi.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Comment on l'a fait ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE (sans micro)**

On l'a nous aussi écrit sur le dossier.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Mais qui c'est « nous » ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE (sans micro)**

Nous c'est ... il y a pas mal de personne qui sont sensibles à cette enquête et qui souhaitent aussi que certaines personnes puissent préserver un emplacement devant leur maison.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

« Nous » je ne sais pas qui c'est. A part les propriétaires intéressés, les tiers ne peuvent pas aller parler du voisin. Si ce sont des tiers qui ont mis une remarque pour les riverains de la rue Fignac, ça ne tient pas la route.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Cela peut-être des tiers, cela peut être des conseillers municipaux, n'importe qui a le droit de s'exprimer quand même.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui bien sûr, mais il faut avoir un intérêt à agir pour que cela soit pris en compte. De toute façon je vous propose, pour que cela ait encore plus de poids, que ce soit le Conseil Municipal qui le note, puisqu'il s'agit d'une demande officielle.

Nous passons à l'intersection du chemin des Combes et du chemin Cazalbarbier. Il s'agit d'une emprise foncière devant la ferme, en majorité communale. Ce carrefour sera aménagé pour sécuriser la jonction des deux voies existantes et de la voie nouvelle créée pour les voitures venant du nord afin de rejoindre le chemin des Combes leur évitant d'emprunter le carrefour du centre. Le projet de tracé prévoit ensuite un espace vert conséquent le long du fossé de la Saudrune et une large servitude correspondant aux buses qui collectent les eaux de la Saudrune en amont. Ce busage passera sous le parc pour rejoindre le bassin de rétention sur la plaine des Monges. Cette servitude de réseau ne sera matérialisée par aucun élément en surface.

Vous vous souvenez qu'à cet endroit-là nous avons prévu de faire une école mais évidemment s'il y a une servitude de réseaux nous ne pourrions pas la réaliser. La commune souhaiterait une solution permettant de limiter l'emprise du foncier impactée par le BUN afin de permettre la réalisation du groupe scolaire projeté.

Si cela s'avérait impossible, nous pourrions déplacer ce projet plus haut vers le chemin de Carles où il serait également bien positionné. Cela nous paraîtrait dommage dans la mesure où nous sommes ici propriétaires des terrains.

95 chemin des Combes, 31140 LAUNAGUET

Tél. 05 61 74 37 24 ● FAX 05 61 09 08 46 ● Courriel : [secretariat@mairie-launaguet.fr](mailto:secretariat@mairie-launaguet.fr) ● [www.mairie-launaguet.fr](http://www.mairie-launaguet.fr)



**Monsieur Richard LARGETEAU**

Sauf que si on le fait là c'est la commune de Launaguet qui le fait, par contre si on le fait plus haut on pourrait le partager avec la commune de Castelginest.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Oui peut être, mais nous risquons d'avoir besoin d'un groupe scolaire rien que pour nous. Je suis favorable à un groupe scolaire partagé mais chacun paie sa part en termes d'investissement. Des économies sont peut être à réaliser en fonctionnement.

A cet endroit là on possédait déjà les terrains et cela nous paraissait intéressant. En tout cas on souhaite qu'il y ait une étude pour l'impacter le moins possible.

Il faut savoir que si ce terrain est impacté le Grand Toulouse va nous l'acheter comme il achète à des propriétaires privés.

Avez-vous des remarques ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

C'est quand même un dossier important qui est ancien, et comment se fait-il, alors que nous sommes en phase d'enquête publique, que vous découvriez sur ce dossier ce problème-là de l'école, de ce terrain qui avait été réservé pour une école ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Pourquoi vous dites que l'on découvre ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Parce que vous n'avez pas demandé que ce soit intégré dans les phases d'études. Il y a un projet qui est présenté par le Groupe ARCADIS-SCE-ATTICA, cela a mis du temps ce dossier, ça ne s'est pas fait en un jour, comment se fait-il que vous découvriez ça aujourd'hui ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

On ne découvre pas cela aujourd'hui.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Oui mais que vous n'avez pas agit pour sauver cet emplacement ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Parce qu'on est soumis aux mêmes contraintes que les autres propriétaires et qu'il y a une échelle dans ces contraintes. Le terrain avait été préservé pour l'école jusqu'à l'étude hydraulique. Cette étude a montré la nécessité d'un important bassin de rétention pour collecter les eaux de la Saudrune à cet endroit. Nous nous sommes fortement mobilisés pour déplacer ce bassin qui nous semblait très dommageable en zone constructible de cœur de ville. Après les démarches dont je vous ai parlé précédemment il est possible de déplacer, via un busage, ce bassin vers la plaine des Monges. Ce déplacement a une autre vertu : il supprime le bassin prévu ici mais aussi celui qui était prévu rue Fignac.

Cette demande a primé sur la demande d'école, parce que comme je l'ai dit tout à l'heure l'école peut être réalisée plus haut au-delà du chemin de Carles, alors que la canalisation devait se faire à cet endroit.

Nous avons deux demandes et il a fallu prendre celle qui était prioritaire. Nous cherchons à savoir aujourd'hui si on peut limiter la servitude de réseaux parce qu'elle nous paraît très importante, ou bien s'il est possible de réaliser le parking de l'école sur la servitude ? Voilà le type de questions que nous posons.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Comment se fait-il que vous n'avez pas posé ce type de remarque ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Mais je l'ai posée cette remarque, vous croyez que je ne la pose qu'aujourd'hui ? J'y ai passé mes nuits et mes jours.

J'en ai terminé avec les remarques formulées par la commission d'urbanisme. Je n'oublie pas la lettre que vous lirez ensuite, il ne s'agit pas de cette lettre, mais est-ce que sur ce tracé, vous avez d'autres remarques, que vous voudriez voir inscrites dans cette délibération du Conseil municipal ?

**Madame Véronique ALBELDA**

Ce n'est pas une remarque de moi personnellement, mais j'ai reçu un tract et cela répond à votre question. Je vais lire ce tract.

*Madame ALBELDA donne lecture intégrale d'un tract politique distribué dans les boîtes à lettres à Castelginest intitulé : « Boulevard dans très longtemps, immeubles et saturation des voies maintenant » qui considère que le doublement de la voie ferrée route de Paris rend le BUN inutile.*

Voilà ce que j'ai reçu et à mon avis cela répond pas mal à la question et c'est signé, et là je me permets d'en faire passer une copie à Monsieur JOANIQUET et à Madame le Maire, c'est signé par le parti socialiste de Castelginest.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Madame ALBELDA je ne sais pas où vous vous croyez. Vous confondez séance du Conseil Municipal et réunion publique. Jamais dans cette assemblée nous n'avons lu des écrits politiques. Si nous nous mettons à lire toutes les inepties que nous recevons dans les boîtes à lettres plus celles des communes voisines, c'est grave !

**Madame Véronique ALBELDA**

Depuis tout à l'heure vous dites qu'il n'y a aucun problème et que c'est toujours comme ça que ça se passe, vous vous faites la défenderesse des Launaguetois sans arrêt, mais moi je suis désolée aujourd'hui ce n'est pas moi qui parle c'est le parti socialiste de Castelginest. Ils parlent de nous aussi, on a les mêmes problèmes qu'eux, ils sont d'accord avec nous. Moi je veux bien vous entendre sans arrêt faire la défenderesse des Castelginestois, non des Launaguetois, mais je me demande ce qu'ils ont bien pu vous faire pour que vous leur fassiez ça aujourd'hui.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Pas de polémique là-dessus parce qu'on est hors sujet. La question de la voie ferrée récurrente depuis des années a déjà été posée.

**Monsieur Jean-Pierre JOANIQUET**

Je ne ferai pas de polémique là-dessus. La seule chose que je peux dire c'est que c'est signé par le parti socialiste de Castelginest, mais c'est signé par une minorité. Ne rigolez pas, je vous dis ce qu'il en est. On sait qui est derrière et pour moi cela n'a absolument aucune valeur.

**Madame Véronique ALBELDA**

Pour nous cela a de la valeur.

**Madame Marie-Claude FARCY**

Les transports en commun ne sont ni de droite ni de gauche Madame ALBELDA, ils sont faits pour les riverains, pour tous les citoyens, de Borderouge jusqu'à Bruguières en l'occurrence. Voilà le sujet.

**Madame Véronique ALBELDA**

Je vous ai dit quelle était l'autre possibilité mais vous ne voulez pas en entendre parler. Vous nous imposez ce BUN sans arrêt ...*(interruption micro)*...

**Madame Marie-Claude FARCY**

Vous devriez peut-être être un peu plus calme, un peu plus modérée. On sait bien qu'il y a un public cette fois-ci et donc vous voulez faire passer certaines phrases, je pense.

**Madame Véronique ALBELDA**

... *(inaudible car sans micro)* ...

**Madame Marie-Claude FARCY**

Ça suffit.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Ecoutez-moi, je vais lever la séance parce que c'est insupportable. Vous êtes hors sujet. La concertation a déjà eu lieu et aujourd'hui nous émettons un avis sur un projet d'infrastructure. Vous pouvez être contre, mais l'histoire de la voie ferrée ce n'est pas en 2030 qu'elle sera faite c'est en 2050 et les gens de Launaguet qui iront prendre le train à Lacourtenourt pour aller prendre la ligne A du métro, je ne sais pas s'il y en aura beaucoup. C'est un truc idiot. Cette question a été posée en réunion publique et les commissaires enquêteurs ont répondu que la fonction de ces deux voies était différente mais complémentaire et que la voie ferrée ne desservirait pas la même zone que le BUN.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

A chaque fois qu'on prend la parole et que l'on est contre un projet vous nous dites que l'on n'a pas de solution à proposer mieux. Là on vous parle d'un projet, où le parti socialiste lui-même, même si c'est une minorité à Castelginest, trouve que l'accès à Castelginest et à Launaguet en pâtira, donc il y aura un impact négatif sur Launaguet ; ce n'est pas nous qui le disons. Enfin nous on le dit depuis longtemps, mais eux aussi ils le disent.

Madame ALBELDA vous a simplement dit qu'il y avait d'autres propositions et elle a exposé les propositions. Je crois que le minimum c'est de respecter les personnes lorsqu'elles exposent des choses. Et ne pas dire que l'on est hors sujet, on n'est pas hors sujet quand on parle du BUN à Launaguet, je regrette.

Ce projet est une calamité pour Launaguet et vous ne voulez pas en entendre parler, vous ne voulez pas entendre ce que l'on vous dit. Vous êtes inféodée avec Toulouse Métropole, parce que vous voulez faire de l'urbanisation à outrance. Il y avait d'autres endroits pour faire de l'urbanisation qu'à Launaguet, je regrette mais c'est la vérité.

Le BUN, ils ne sauront même pas le construire financièrement, sans faire de l'urbanisation autour parce que c'est l'urbanisation qui va le créer, c'est un scandale.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Domage qu'en cinq ans vous n'avez pas compris comment les choses marchent ! C'est exactement l'inverse de ce que vous dites.

Est-ce qu'il y a des remarques sur l'infrastructure ?

#### **Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Vous avez dit qu'en commission d'urbanisme il n'y avait pas eu d'autres remarques mais j'ai fait des remarques sur la largeur du BUN qui surprend puisqu'elle va arriver en fonction de si c'est des promoteurs ou des propriétaires. C'est quand même une remarque ou on passe de 24 mètres à 50 mètres de large suivant chez qui on est. Est-ce bien normal ?

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Je crois l'avoir dit en introduction, l'infrastructure multimodale s'adapte à la topographie. Ce discours nous le tenons depuis la première réunion.

C'est à Launaguet qu'il fait 24 mètres parce que nous sommes sur un terrain extrêmement étroit. Cela a plutôt été quelque chose de positif à la première réunion quand on a présenté un profil de 30 mètres et j'ai dit immédiatement que ce n'était pas possible à Launaguet parce qu'à cet endroit là si le BUN fait 30 mètres on ne peut plus construire.

Or le transport en commun c'est pour éviter l'étalement urbain, c'est pour construire dense autour des infrastructures de transport en commun et pour permettre les déplacements sans nuire à l'environnement et en se déplaçant plus rapidement.

Effectivement on favorise l'urbanisation parce que c'est fait pour ça. Aujourd'hui le gros problème c'est l'étalement urbain, c'est « manger » de l'espace pour rien. On avait répondu à la commission d'urbanisme et je vous réponds de la même manière.

Le BUN s'adapte, et là où il fait plus de 30 mètres, peu importe, parce que le terrain va être acheté au propriétaire qu'il y ait des maisons, qu'il y ait de l'espace vert, de la route ou de la piste cyclable, ce sera acheté en bloc.

Donc peu importe la largeur du BUN, cela ne changera rien à l'acquisition de ces terrains. Je vous ai répondu à la commission d'urbanisme. Le terrain ne va pas être acheté à un prix pour la piste cyclable, un prix pour le bus, etc, ce sera un prix global.

Moi je trouve plutôt positif que cette infrastructure soit large à certains endroits avec des espaces verts. Cela évite de la faire ressembler à une voie rapide, ce que tout le monde a craint à un moment. Je l'ai dit dans l'introduction, ce n'est justement pas une voie rapide, c'est une voie qui va s'adapter, qui va être bucolique. Près du chemin de Carles, vous le savez, elle va passer dans des zones très vertes, à Paléficat également. Il y a une protection de l'environnement au sens large, y compris du champ visuel...

Cette voie est une voie de déplacements urbains qui conserve son caractère paysager. Je ne me plains pas que cette voie ait un caractère paysager, mais d'autres peuvent trouver à redire.

#### **Monsieur Georges DENEUVILLE**

J'ai quelques remarques entre autres dans le projet du BUN il est écrit clairement que les terres agricoles seront préservées. On s'est aperçu que les terres agricoles sont préservées dans la plaine des Monges et non pas dans le centre de la commune. Donc là il y a un effort qui a été fait au contraire. On sait très bien que si cela a été fait dans le centre c'est bien entendu pour l'urbanisation comme il avait été précisé.

Je vais juste faire une remarque, vous aviez dit dans un reportage que Launaguet ne passerait pas de 7000 à 15000 habitants. Je tiens à préciser que vous-même en 2008 vous aviez indiqué 6953 habitants et en 2020 12000 et quelques habitants. La commune va doubler et, restons sérieux vous ne pouvez pas dire cela.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Et si on peut le dire, parce qu'il y a encore de nombreux éléments qui vous échappent. Depuis l'écrit auquel vous faites référence il y a eu la loi sur le Grenelle de l'environnement et l'élaboration d'un nouveau SCOT auxquels nous sommes

soumis. Ce document qui s'impose à nous donne très peu de capacité constructible à Launaguet (nous avons très peu de pixels). Notre croissance sera donc très inférieure.

Il faut sans arrêt que je vous raconte de nouveau l'histoire parce que vous ne retenez pas ce que l'on dit. Et vous ne voyez pas que les choses évoluent....

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Je lis les choses moi, c'est écrit là.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je ne sais pas exactement d'où vous tirez ce document. Je pense qu'il s'agit du PLU. Je vous signale qu'il est annulé depuis décembre 2011.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

C'est dans le projet demandez à votre collègue

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Il faut savoir que le Scot de la grande agglomération toulousaine a préservé les espaces agricoles, les zones vertes, des trames vertes, comme le prévoit le Grenelle de l'environnement, c'est obligatoire. Il y a des zones agricoles protégées, des zones vertes protégées et d'autres préservées. Le statut de protégé ou de préservé donne des degrés de protection différents, ce sont deux choses différentes.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Oui ce sont deux choses différentes. A Launaguet cela va complètement disparaître, on va juste garder les ...*(inaudible car plusieurs intervenants)*... de la plaine des Monges. Il n'y aura plus de terres agricoles dans le centre.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je regrette. A Launaguet, les agriculteurs demandent à vendre les terres agricoles pour faire des lotissements.

Je vous invite à consulter les remarques du registre de la modification du POS et vous n'y trouverez que des personnes qui demandent à ce que leurs terrains deviennent constructibles.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Mais aujourd'hui Madame, les terres sont travaillées, c'est encore un outil de travail.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Dans la plaine des Monges, les terres seront toujours inconstructibles ainsi que sur la colline parce-que ces sites sont protégés par la trame verte du SCOT. Au centre ville effectivement cela paraît très difficile de maintenir des terres agricoles. Par ailleurs, il y a d'autres terres qui sont vendues et qui pourraient rester des terres agricoles.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Qu'aujourd'hui les terres agricoles soient vendues demain par les propriétaires qui le souhaitent c'est une chose, mais aujourd'hui elles sont travaillées ces terres, c'est un outil de travail. Cela veut dire que dans deux ans ce ne sera plus leur outil de travail. Là il n'y a rien qui est fait, et quel que soit l'agriculteur, un outil de travail c'est de l'argent derrière.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur l'infrastructure que l'on pourrait marquer sur notre délibération ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Vous aviez évoqué la proposition de Monsieur le Maire de L'Union : la voie le long de la Pichounelle, qui ma foi n'est pas si inintéressante si on veut faire un contournement du village.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Monsieur GLOCKSEISEN c'est le point suivant qui concerne la mise en compatibilité, donc vous êtes en avance.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Puisqu'on en est sur le détail du boulevard, à aucun moment vous n'avez précisé, à part dans certains articles, les bandes des 400 mètres de chaque côté qui vont être rachetées par le Grand Toulouse, donc il va y avoir dans un deuxième temps des expropriations. Il va y avoir un impact énorme, entre autres et même si je reviens sur les terres agricoles, il y a des terres agricoles où vous allez prendre dans un premier temps le passage du BUN, puis dans un deuxième temps 400 mètres de chaque côté, c'est quand même bien de le préciser.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je pense que vous étiez à la réunion publique et que le président de la commission d'enquête publique a répondu à ce sujet. La question de l'urbanisation sera traitée dans un deuxième temps quand ce projet d'infrastructure sera arrêté. Aujourd'hui nous n'en sommes pas là, ça n'est pas le sujet et je vous demande d'en rester au sujet.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Dans le détail quand même tout sera grignoté au fur et à mesure et il ne restera pas grand-chose pour Launaguet.

**Monsieur François VIOULAC**

Je ne sais pas quand vous souhaitez que je lise ma lettre ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je vous le dirai.

**Monsieur François VIOULAC**

D'accord.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Sur les travaux qui vont être faits tout le long du BUN, quel va être l'impact des travaux sur l'ensemble de la traversée du boulevard, qu'est ce qui est prévu ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous parlez de quoi, je ne comprends rien à ce que vous dites.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Et pourtant c'est clair.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Les travaux de quoi ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Les travaux du BUN.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Eh bien quoi ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Quand les travaux vont commencer, il va y avoir une gêne importante.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Nous en avons parlé tout à l'heure.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Vous n'en avez pas parlé en détail. On va être une voie sur deux d'accord et il va y avoir un impact sur la circulation.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

J'ai répondu avec des détails tout à l'heure, je ne réponds pas à nouveau. Vous relirez le compte rendu.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Mais vous n'avez pas répondu, je suis désolé.

**Madame Véronique ALBELDA**

Je voulais juste dire que Madame le Maire a répondu. Elle a dit : « il n'y aura aucun problème c'est toujours comme ça que ça se passe ». Et au cas où en répétant ça j'insulterai Madame le Maire, je te réponds, et je n'insulte personne.

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Un petit coup de venin, c'est bien.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Sur la mise en compatibilité avec le POS, il y a un emplacement réservé n° 24 (ER 24) qui est le long de la Pichounelle. Cet emplacement réservé se justifiait quand il y avait le projet de voie rapide des coteaux, autrefois appelée « voie artérielle Nord ». Elle descendait par Fabié et arrivait à la Pichounelle.

Cet ER 24 est toujours sur les documents d'urbanisme. La Ville de L'Union tient à ce qu'il reste sur notre document d'urbanisme parce que cette commune considère que le chemin de la Violette ne permettra pas d'absorber la circulation des voitures et des bus et souhaiterait une deuxième voie, celle de l'ER 24 qui passe sur Launaguet.

Cette voie qui relierait la route de Bessières (l'Union) au BUN ne serait pas utile aux Launaguétois ni aux autres automobilistes d'ailleurs, puisqu'il existe déjà le chemin des sports qui effectue strictement le même trajet et qui, de plus, aboutit au parking de rabattement.

En conséquence nous demandons la suppression de l'ER 24. Le projet du BUN a étudié la desserte de la ville de l'Union qui est tout à fait possible

chemin de la Violette pour les voitures et le bus et par une passerelle sur l'Hers à construire à hauteur de Paléficat pour les piétons et les vélos.

Deux voies sur Launaguet qui effectuent le même parcours nous paraissent inutiles.

Monsieur GLOCKSEISEN vous me sembliez avoir cheminé depuis l'autre jour.

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Ce qui est surprenant c'est que dans la dernière modification du POS où vous avez supprimé l'ancien contournement du village qui apparaît là, mais ça ce n'est pas la 11<sup>ème</sup> modification du POS ; ça c'est la 10<sup>ème</sup> modification du POS ; donc déjà présentez les plans avec la 11<sup>ème</sup> modification.

Ce qui est surprenant c'est que vous avez enlevé le contournement sur Launaguet et vous avez laissé cette voie.

D'un côté si Monsieur BEYNEY se propose de financer cette route et fait le contournement jusqu'à l'angle en haut, on a déjà la moitié du contournement de fait, ce qui fait 5 millions d'euros d'économisés pour Launaguet. Il ne nous reste que 5 millions d'euros à trouver.

Quand on sait que dans le projet il n'y a pas un mot sur le financement de l'ingénierie qui doit coûter une fortune, parce qu'à voir comment ils se sont engraisés sur ce dossier ils vont continuer, et quand on sait que le kilomètre moyen va coûter 10 millions d'euros. Ce n'est quand même rien d'extraordinaire à trouver si Monsieur BEYNEY est prêt à nous payer la moitié du contournement. C'est donc une proposition, qui après analyse, me paraît intéressante.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

D'une part la commune de l'Union n'a pas l'intention de payer, ce coût serait imputé au BUN. Or cette voie n'est pas du tout prévue dans le financement de la voie multimodale ; et il faut savoir que l'on est loin d'avoir fait la moitié du contournement parce qu'il y a tous les ouvrages d'art qui traversent les coteaux, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, ce sont des voies qui vont coûter très chers et il n'y a personne pour les payer. Mais vous pouvez penser ça.

Concernant la 11<sup>ème</sup> modification du POS elle ne pouvait pas être présentée puisqu'elle est en cours d'enquête. D'autre part dans la 11<sup>ème</sup> modification du POS cet ER 24 est toujours là parce qu'il n'est pas possible dans une modification de modifier l'économie générale du document. En revanche la notice introductive de la 11<sup>ème</sup> modification prévoit sa suppression lors de la mise en compatibilité avec le Bun. C'est de cela que nous sommes en train de discuter aujourd'hui et que nous avons discuté en commission d'urbanisme avec des documents à l'appui. Mais on peut penser le contraire. Quel est votre avis ?

Monsieur GLOCKSEISEN a donné son avis.

Je rappelle que l'ER n° 24 était au bénéfice du Conseil Général qui, consulté au titre des personnes publiques associées, a dit qu'il ne souhaitait pas conserver cet emplacement puisqu'il n'y avait plus de voie prévue.

Il faut également souligner que ce projet se situe dans la trame verte du ScoT, en zone protégée, le long d'un ruisseau qui est identifié comme continuité écologique . Il nous semble impossible d'avoir l'autorisation de réaliser une voie à cet endroit-là par la DDT dont je vous parlais tout à l'heure.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

C'est bien vous qui avez dit que dans une zone verte on ne pouvait pas construire une route ? C'est bien ce que vous m'avez dit ? Donc cette délibération ne sert à rien.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Donc on va enlever l'emplacement réservé 24.

Il y a une autre possibilité, cet ER 24 n'est plus dans le Scot ni dans le PDU, et il nous semble que, peut-être, il serait judicieux de le laisser au bénéfice de Toulouse Métropole pour une voie piétonne et cyclable. Les commissaires enquêteurs jugeront au vu de notre requête et au vu de la requête de L'Union qui va être à l'inverse.

Ce n'est peut-être pas une suppression totale mais un changement d'affectation. Est-ce qu'il y a d'autres avis là-dessus ?  
Pas d'avis.

Il y a ensuite l'emplacement réservé n° 27 (ER 27) au profit du Conseil Général qui concerne le redressement de certains virages du chemin des sports.

De la même manière le Conseil Général demande la suppression de l'ER 27. Le CG a busé une petite partie mais demande le retrait de cet ER car il n'y a plus de redressement de virages prévu.

C'est pourquoi nous demandons également dans notre délibération la suppression de l'ER 27.

Y a-t-il des remarques ?

**Monsieur Georges DENEUVILLE**

Il n'y aura aucun impact sur le parking futur ?

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Non. A la hauteur du parking, vous l'avez vu, c'est là que le fossé a été busé, ce qui a élargi la voie. Cette partie blanche est bien matérialisée sur la carte n° 2. L'ER 27 n'y est plus puisque c'est déjà fait.

Voilà pour les remarques que nous souhaitions formuler et qui avaient été examinées en commission d'urbanisme.

Est-ce que sur l'infrastructure elle-même, vous avez des remarques à intégrer dans notre délibération ?

**Monsieur Gilles GLOCKSEISEN**

Oui, j'avais fait une remarque concernant en fait l'aspect dont l'enquête publique doit informer les habitants sur les avantages et les inconvénients.

Nous trouvons une étude de rentabilité incompréhensible, compliquée, où en fait nous avons l'histoire du château, une rentabilité à 9 ans, ce qui est quand même un peu pousser grand-mère dans les orties. Parce qu'une rentabilité à 9 ans, je cite, un équipement public qui serait amorti en 9 ans cela se saurait et je pense qu'il y en aurait partout.

Je pense qu'il y a quand même des chiffres qui sont vraiment tronqués et qui sont faux. Et l'enquête ça part un peu, parce que l'analyse que doit faire Monsieur VIOULAC sur l'étude de trafic, ça parle bien sûr de l'étude du trafic, mais ce qui est dommage c'est que dans la lecture on n'a pas les conclusions de l'étude de trafic. On ne va pas au fond de la démarche au niveau de ces calculs.

Les transports en commun vont être utilisés par des usagers, des véhicules qui vont se déplacer sur la voie du Bun et tout cela doit être mis à plat, expliqué et démontré par des choses plus claires, et non en balançant des chiffres, des ratios qui viennent d'études statistiques et de données techniques. On peut regretter que dans l'étude économie de rentabilité les avantages et les inconvénients ne sont pas clairs du tout.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Suite à la commission d'urbanisme nous nous sommes renseignés sur la méthode de calcul. Il s'agit de chiffrages obligatoires imposés par la Loi LOTI (Loi d'Orientation des Transports Intérieurs) qui s'applique aux infrastructures donc ici. Cette loi est effectivement plus adaptée à des infrastructures de grande envergure comme des voies ferrées, des autoroutes, etc... néanmoins on doit utiliser le même modèle. Monsieur FAURE va vous en donner les grandes lignes, mais c'est l'application de la Loi Loti, c'est obligatoire et effectivement les services qui ont travaillé sur le Bun disent que ça s'applique mal à ce genre de voie.

**Monsieur Olivier FAURE**

Je n'ai pas d'autres indications, vous avez tout dit. C'est effectivement la loi LOTI, qui date du début des années 80, qui rend nécessaire l'utilisation de ce bilan économique et social et des données mathématiques qui sont fournies. Elles concernent plusieurs modèles de transports et aussi les aménagements urbains mais ne sont pas tellement adaptées à ce projet d'infrastructure.

Ce que je peux dire pour compléter, c'est qu'il y a également un modèle qui est utilisé pour le trafic et qui est connu par tous les pouvoirs publics de l'agglomération toulousaine. Ce modèle est utilisé à la fois par l'Etat, mais aussi le Conseil Général, le Conseil Régional, Tisséo (syndicat des transports), la Communauté Urbaine et l'AUAT (agence d'urbanisme), et qui s'appelle le système de base des déplacements, et qui sert de base à toutes les études de trafic, les enquêtes ménages, qui sont intégrées à ce bilan économique et social et à ses perspectives et prospectives.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

S'il n'y a pas d'autres remarques pour la délibération, je propose à Monsieur VIOULAC de lire son courrier.

### **Monsieur François VIOULAC**

Merci. Nous avons adressé une lettre ouverte à tous les élus puisque de notre point de vue, ce boulevard urbain ne va pas être bucolique. Je vais vous la lire.

*Lettre ouverte à Madame Le Maire et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de Launaguet,*

*Chers Collègues,*

*Nous arrivons bientôt en fin de mandat et la question du BUN aura été la problématique la plus importante que nous ayons eue à traiter. Depuis la première communication du Grand Toulouse présentant le BUN aux élus comme étant un projet créant des opportunités immobilières destiné à fluidifier la circulation, les revirements par effets d'annonce ont été nombreux. Le BUN devait avoir 30 mètres de large et 30.000 véhicules par jour devaient traverser la commune. Devant une levée de boucliers de l'ensemble de la population, le nombre de véhicules annoncés a été réduit de 30.000 à 15.000, sans création de routes supplémentaires ! Le projet du BUN, sur l'ensemble de son parcours, est pourtant resté le même depuis le début, Launaguet étant et restant un entonnoir infranchissable quelque soit l'habileté de Mme Le Maire et de ses adjoints.*

*Quelques élus de la majorité, en privé, n'ont pas caché leur scepticisme sur ce projet qui condamne notre village à devenir un lieu d'embouteillage permanent, même en dehors des heures de pointe, car il est certain que les véhicules arrivant sur notre village ne disparaîtront pas en amont pour réapparaître en aval, et vice-versa...*

*Ayons tous le courage de nous exprimer, au-delà des clivages politiques, et agissons ensemble conformément au mandat qui nous a été confié par nos concitoyens ; ceci dans le but de protéger notre commune et de nous éviter de porter la responsabilité d'un silence coupable.*

*Depuis 20 ans, toutes les communes de France ont élaboré des solutions de contournement pour extraire une partie de la circulation des centres villes vers la périphérie. Launaguet n'a jamais eu, historiquement, la vocation d'être un lieu de passage !...*

*Imaginer que l'ensemble des nouveaux habitants résidant le long du BUN prendront uniquement les transports en commun, constitue une utopie faisant fi des réalités des déplacements sur l'ensemble de la communauté urbaine de Toulouse-Métropole.*

*Pour que personne ne puisse dire un jour qu'il l'ignorait, je vous prie de convenir de cette démonstration qui montre que le BUN, au centre de Launaguet, sera forcément un échec remettant en cause par là-même l'ensemble du projet : N'oublions pas qu'en outre, au niveau de Borderouge, l'échangeur « 13 » de la rocade donnant accès au BUN drainera un flux supplémentaire de véhicules vers Launaguet (dans le but d'éviter le péage de l'A62 !).*

*Au vu de ces considérations, « Ensemble Pour Launaguet » vous propose d'émettre un avis **défavorable** au tracé du BUN*

*dans Launaguet tant qu'une solution à la saturation de la circulation automobile ne sera pas trouvée.*

*Il en va de l'avenir de notre commune ; mais j'espère que le bon sens l'emportera sur les décisions purement politiques.*

*Bien cordialement. Merci.*

### **Monsieur Michel ROUGÉ**

En réponse je voulais dire simplement que les élus de l'opposition n'ont pas le monopole des intérêts des Launaguétois, nous y pensons autant que vous et nous l'avons prouvé au cours des mandats qui se sont succédés à Launaguet.

Vous parlez de la problématique la plus importante qu'a été le Bun, c'est vrai que si vous résumez votre mandat d'opposition au Bun, on peut croire que ça vous a occupé pendant tout un mandat, comme la dernière fois c'était la question de l'aire d'accueil des gens du voyage qui vous avait occupé pendant le mandat précédent.

*... interruption de M. VIOULAC ...*

### **Monsieur Michel ROUGÉ**

Je ne vous ai pas interrompu Monsieur VIOULAC.

Vous parlez ensuite de la solution de contournement, cela s'appelle une rocade. Le Bun n'est absolument pas une rocade, au contraire, c'est une voie apaisée qui permet le développement des transports en commun et des modes doux de déplacements.

Ensuite vous n'ignorez pas non plus que ce projet s'appuie sur le Grenelle de l'Environnement, qui préconise la lutte contre les gaz à effet de serre. Le Grenelle de l'Environnement qui est soutenu par Monsieur BORLOO, dont vous êtes d'ardents défenseurs.

L'espace dédié à la voiture est un espace volontairement réduit, je le répète, au profit des transports en commun et des circulations douces.

Moi qui suis à Launaguet, pourquoi je défends le Bun ? Eh bien je vais vous le dire.

Le Bun c'est d'abord une amélioration des services de bus et avec des fréquences. C'est ensuite plus de rapidité et plus de fiabilité au niveau de nos déplacements en bus. C'est aussi, y compris dans le centre ville et surtout dans le centre de Launaguet, une circulation auto apaisée. Vous n'ignorez pas que les voitures vont circuler à 30 km/h et donc il n'y aura pas un flux rapide des voitures dans Launaguet. C'est aussi une circulation vélo et piétonne facilitée dans des espaces protégés où je pourrai circuler calmement et en toute sécurité.



Vous avez parlé tout à l'heure de problèmes avec la voie de chemin de fer etc, mais il ne faut pas oublier que le Bun fait partie d'un ensemble qui est le PDU, le Plan des Transports Urbain, avec des liaisons et des transversales pour relier les communes de L'Union à Castelnest, Blagnac, etc.

Tout ce système évidemment va concourir à améliorer le transport en commun et la circulation des voitures dans le nord toulousain, voilà aussi pourquoi le Bun ce n'est pas un élément isolé, il faut le prendre dans son ensemble.

Le Bun, c'est aussi une urbanisation plus maîtrisée, avec justement une valorisation, je le crois, du bâti existant et de notre centre ville. C'est enfin un environnement préservé, vers la plaine des Monges et tout le long du ruisseau de Carles, puisque ce qui accompagne le bus, ce sont aussi des mises en valeur du patrimoine végétal et des patrimoines naturels de notre commune et des autres communes.

Voilà pourquoi, il me semble que le Bun, contrairement à ce que vous dites, cela peut être parfois un élément de dynamisme pour Launaguet, en renforçant justement le centre ville et en en faisant peut-être quelque chose de plus construit, plus urbain certes, mais je crois qu'il faut arrêter d'avoir cette culture urbaine datée, qu'on certains élus ici de l'opposition, et voir que Launaguet ce n'est pas la campagne isolée, c'est simplement une ville qui est appelée à se développer et à prendre sa part de développement dans la communauté urbaine.

#### **Monsieur Richard LARGETEAU**

Je suis étonné de cette réponse Monsieur ROUGÉ, parce que j'ai l'habitude de travailler avec vous et vous n'êtes pas quelqu'un qui ferme les yeux sur la réalité des choses, et là franchement vous répondez vraiment à côté du problème.

On n'a pas attaqué le bun dans la nécessité d'avoir des transports en commun supplémentaires à Launaguet, on n'a pas attaqué le Bun dans la nécessité qu'il y a de maîtriser l'urbanisation de Launaguet et j'aimerais bien que l'on en parle de cette maîtrise de l'urbanisation. On n'est pas contre les voies piétonnes et les pistes cyclables, bien au contraire.

On a attaqué le Bun pour le nombre de voitures qui vont défiler dans le centre de Launaguet. Il est étonnant que vous répondiez à côté de l'objectif primordial de cette lettre qui était de faire une démonstration.

Mais au moins une démonstration qui montre qu'au 3<sup>ème</sup> feu vert on va avoir une file de voitures de 500 voitures. Et cela vous ne le récusez pas, depuis le temps que l'on en parle de cette démonstration personne ne l'a récuse.

Si la dernière fois que l'on en a parlé en commission d'urbanisme on m'a dit que j'avais des chiffres et que je ne les prouvais pas, et aujourd'hui ils sont prouvés. Et là, vous ne nous démontrez pas que l'on a tort sur ce point-là et vous répondez à côté de la question.

Quand on m'aura répondu textuellement sur la notion du nombre de voitures qu'il y aura dans Launaguet, et pas en me disant Monsieur LARGETEAU vous vous trompez, le Bun c'est justement pour éviter qu'il y ait des voitures. Parce que vous savez très bien que cela ne marche pas, cela fait des années que l'on vous le dit.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous contestez le fait de dire qu'il n'y aura pas de voitures, comment vous, vous savez qu'il y en aura ?

#### **Monsieur Richard LARGETEAU**

Parce que je vois des exemples.

#### **Madame Arlette SYLVESTRE**

Vous avez la science infuse ?

#### **Monsieur Richard LARGETEAU**

Non, je n'ai peut-être pas la science infuse mais j'ai quand même l'habitude d'aller voir ce qui se passe ailleurs. Et quand vous voyez ce qui se passe dans de grande métropole, comme à Paris, à Marseille ou autres, où ils ont fait des Bun avec des passages pour le transport en commun, vous voyez que cela ne marche pas et qu'il y a autant d'embouteillage. Les gens prennent leur voiture, c'est une question pratique, alors peut-être que dans 50 ou 60 ans, mais on sera passé aux voitures électriques donc on les aura toujours.

#### **Monsieur Gilles LACOMBE**

Moi je ne suis pas tellement dans le bucolique, je suis plutôt dans le concret. Je voudrais revenir sur cette étude. Je suis allé sur l'institut polytechnique qui a édité le calcul des fluides et entre autre les écoulements de voitures, et j'ai pu me rendre compte que ce n'était pas aussi facile de calculer les écoulements de voitures. Il y a des tas de paramètres qui entrent en compte : la taille des voitures, le profil de la voie, etc. C'est compliqué je dirais, ce n'est pas Bac+3, ce serait plutôt Bac+15, mais je me suis dit pourquoi pas, peut-être qu'il l'a fait faire, qu'il l'a travaillé, je ne sais pas.....

Mais déjà cette étude me pose une question dès son départ. Quand je vois 7500 divisé par 4 égale 3750, je me dis qu'il y a un truc bizarre.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Non, c'est divisé par 2. C'est 7500 divisé par 2, qui donne 3750.

**Monsieur Gilles LACOMBE**

D'habitude oui mais sur votre document je vois 7500 divisé par 4 égale 3750 et je vois que tout le monde a la même chose sur le document envoyé.

Ensuite je voudrais dire que tous les calculs de fluides sur tous les sites, et entre autre sur l'institut polytechnique, sont faits sur 24 heures. C'est vrai que cela vous arrange bien, on prend des chiffres et on les prend sur 4 heures.

Ce n'est pas sur 4 heures, c'est sur 24 heures qu'il faut le prendre. Et allez à 10h00 du matin ou à 4h00 de l'après-midi, il y a des gens qui circulent sur Launaguet. C'est sur 24 heures, ce n'est pas sur 4 heures.

L'étude, je la remets en question, je la mets en doute parce qu'en premier 7500 divisé par 4, chez moi cela ne fait pas 3750 ; donc on essaie de faire dire aux chiffres ce qu'on a envie qu'ils disent. Ensuite on ne fait pas un calcul sur 4 heures, on fait un calcul sur 24 heures.

Un dernier point. Launaguet, dit Monsieur VIOULAC, n'est pas une terre de passage. J'ai envie de vous dire Monsieur VIOULAC, remontez jusque 400 ans en arrière et vous allez voir que Launaguet était une porte de passage pour entrer à Toulouse, entre autre par La Palanque. Je vous remercie.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Je souscris aux remarques de Monsieur LACOMBE mais sans aller sur le fonds des études du site de polytechnique et sans tenir compte de la division erronée par 4 qui tronque les calculs, je fais une première observation sur votre pseudo-démonstration concernant le passage de 15000 véhicules par jour qui passeraient tous au même moment uniquement le matin et le soir. Il n'y aurait aucun autre véhicule qui passerait dans la journée.

La 2<sup>ème</sup> observation concerne le nombre de véhicules qui passent aux heures de pointe. Ce n'est pas du tout comme cela que ça se calcule. Pour calculer le nombre de véhicules aux heures de pointe, les techniciens prennent 10 % du trafic de la journée soit 1500 véhicules dans votre hypothèse. Monsieur LARGETEAU, vous faites des études comme ça, mais pour faire des études il faut savoir les faire. C'est une étude qui ne ressemble à rien.

**Monsieur Richard LARGETEAU**

Mais oui ça ne ressemble à rien. C'est celui qui ne veut pas voir qui voit le moins c'est sûr.

Au jour d'aujourd'hui, et on le voit dès le matin dans Launaguet, le grand flux de voitures c'est le matin pendant deux heures et le soir.

**Madame Arlette SYLVESTRE**

Dans la journée il passe aussi des voitures et la route n'est pas vide.

Est-ce que vous avez des choses à ajouter parce que nous allons passer au vote.

Je vous rappelle quand même, parce que nous avons beaucoup digressé en dehors du sujet, les remarques du Conseil municipal c'est :

Aux Faïencelles s'en tenir aux clôtures,

A Triasis, réduire le bassin d'orage pour permettre l'implantation de l'entreprise,

Sur le chemin de la Palanque, permettre aux agriculteurs de pouvoir aller sur leurs terrains,

Sur les deux parcelles en bas du chemin de La Palanque, créer un accès,

Essayer de préserver la haie vive,

Conserver un accès facile au café-tabac,

Rue Jean Moulin, récupérer le morceau de terrain qui nous appartient au carrefour de la rue J. Moulin et rue Fignac,

Faciliter l'accès le plus possible aux riverains rue Fignac et créer du stationnement,

A l'intersection du chemin des Combes et du chemin Cazalbarbier, essayer de trouver une solution qui limite l'impact de l'emprise foncière du Bun,

Sur la mise en compatibilité avec le POS, demander la suppression de l'ER 24 ou tout au moins sa transformation en piste cyclable ou piétonne, et la suppression de l'emplacement réservé n° 27 qui est l'agrandissement du chemin des sports.

Voilà les seules remarques que nous proposons dans cette délibération.

Je les soumets aux voix :

Qui est contre ? 5

Qui s'abstient ? 1

Adopté. Je vous remercie.

**DELIBERATION****Le Conseil Municipal,**

- Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté urbaine Toulouse Métropole du 19 décembre 2011 adoptant le bilan de la concertation conduite au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme sur le projet Boulevard Urbain Nord,
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté urbaine du Grand Toulouse Métropole du 11 octobre 2012 approuvant le dossier d'enquête environnementale unique et autorisant son président à demander l'ouverture de la consultation publique unique,
- Vu le dossier d'enquête unique comprenant, conformément aux dispositions des articles R123-7 et R123-8 du code de l'environnement, les pièces et avis exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises dont :
  - le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique composé conformément aux dispositions des articles R123-8 du code de l'environnement et R11-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et comprenant, notamment, l'étude d'impact prévue à l'article L122-1 du code de l'environnement et la notice d'évaluation des incidences sur les sites natura 2000,
  - le dossier d'enquête parcellaire, composé conformément aux dispositions de l'article R11-9 du code de l'expropriation,
  - le dossier de mise en compatibilité établi en application de l'article L123-14-2 du code de l'urbanisme,
- le dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général des travaux nécessaires à la réalisation des voies d'entrecroisement entre les échangeurs des Izards et de Croix-Daurade sur l'A 62 composé, conformément à l'article R123-8 du code de l'environnement et comprenant, notamment, l'étude d'impact prévue à l'article L122-1 du code de l'environnement et la notice d'évaluation des incidences sur les sites natura 2000,
- le dossier de demande d'autorisation établi au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement et déclaré complet et recevable par décision du 12 décembre 2012 ;
- Vu les avis du préfet de la région Midi-Pyrénées, autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sur les études d'impact joints au dossier d'enquête,
- Vu les avis des personnes publiques associées,
- Vu le POS de Launaguet,

**Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,****Décide :**

**Article 1 :** d'émettre un avis favorable sur le projet du Boulevard Urbain Nord tel que présenté à l'enquête publique environnementale,

**Article 2 :** de demander à la commission d'enquête de prendre en considération les observations émises ci-dessus,

**Article 3 :** d'adresser la présente délibération :

- à Monsieur le Président de la Commission d'enquête,
- à Monsieur le Président de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole,
- à Monsieur le Préfet de la Région Midi-Pyrénées,

**Votée à la majorité dont 23 POUR, 5 CONTRE (R. LARGETEAU, G. SCHAEFFER, F. VIOLAC, V. ALBELDA, G. GLOCKSEISEN) et 1 ABSTENTION (G. DENEUVILLE).**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Launaguet le 21 Mai 2013

**Arlette SYLVESTRE**  
Maire